



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 10 juillet 2024

Obtention d'une attestation d'accueil : Prenez d'ores et déjà rendez-vous !

À compter du 1^{er} août, l'obtention d'une attestation d'accueil se fera désormais uniquement sur rendez-vous au pôle Démarches Citoyennes de la Ville, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Il est possible de prendre rendez-vous dès maintenant en ligne sur [limoges.fr](https://www.limoges.fr) (rubrique Pratique > Mes démarches > Papiers d'identité et citoyenneté > Attestation d'accueil) ou par téléphone au 05 55 45 62 65.

L'attestation d'accueil est un document officiel, complété et signé par toute personne française ou étrangère, domiciliée en France souhaitant accueillir à son domicile pour une visite privée ou familiale d'une durée de trois mois maximum un ressortissant étranger soumis à l'obligation de visa pour entrer sur le territoire français.

Cette attestation doit être validée par le maire de la commune où l'étranger sera hébergé, avant la demande de visa (ou avant le voyage en cas de dispense de visa). Elle doit ensuite être envoyée à la personne à l'étranger avant son départ.

L'hébergeant, domicilié à Limoges, doit obligatoirement prendre un rendez-vous et se présenter personnellement en mairie (service Accueil, Élections et Démarches Citoyennes).

Une notice explicative et la liste des pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier peuvent également être consultées sur [limoges.fr](https://www.limoges.fr).

Contact presse Ville de Limoges :
Émilie BETOUL
Attachée de presse
05 55 45 63 02 / emilie.betoul@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : [limoges.fr](https://www.limoges.fr)

